

SHALSHELET NEWS



Chabbat ת"ב
Tazria
Ha'hodech
6 Avril 2019
1 Nissan 5779

La Parole du Rav Brand

Avant la sortie d'Égypte, D.ieu ordonne au peuple juif Son premier commandement, celui de sanctifier la nouvelle lune du mois de Nissan (Chémot 12,2). A l'apparition de la nouvelle lune, le grand tribunal sanctifie le jour, et les dates des fêtes seront fixées en fonction. Qu'a donc ce commandement de si particulier pour être le premier ?

Les mots Roch et 'Hodech, mentionnés cinq fois dans le verset, signifient « début », « commencement » et « renouveau ». Le peuple juif en Égypte était dans de lamentables conditions, tant physiquement que spirituellement, et leur sortie était une véritable renaissance. Par nature, l'homme se réjouit de chaque nouvelle chose, et en acquérant une nouvelle maison ou un habit, on récite la bénédiction ché'héyanou. Cette joie pourrait toutefois s'estomper avec le temps, et en trouvant une autre nouveauté, on pourrait être amené à délaisser la première. Pour maintenir son intérêt, à l'homme de découvrir dans l'ancienne chose des nouvelles facettes intéressantes. Ainsi dans un couple, il est opportun de découvrir sans cesse un renouveau : « Rabbi Meir dit : Pourquoi la Torah interdit-elle la femme nida ? Etant habitué à sa femme, l'homme pourrait se lasser d'elle. La Torah dit alors : la nida est interdite, et ainsi elle sera chère à tes yeux comme la nouvelle mariée le soir des noces » (Nida 31a). A l'arrivée du printemps, D.ieu fait fleurir les arbres, et on récite la bénédiction : « Béni... qui n'a rien fait manquer au monde et y a créé de belles créatures et des beaux arbres, afin d'en faire profiter les hommes », (Choul'han Aroukh Ora'h 'Haïm), puis en été, les fruits mûrissent, en automne les feuilles vertes flétrissent et tombent, puis au printemps tout se renouvelle.

Ainsi en est-il sur le plan spirituel. En révisant et en approfondissant son étude, on y découvre de nouvelles facettes : « Que les paroles de la Torah soient nouvelles à tes yeux comme si elle avait été donnée le jour même » (Rachi, Dévarim 6,6) ; « les paroles de la Torah sont chères aux yeux de ceux qui l'étudient à chaque instant comme au tout premier instant » (Erouvin 54a). En accomplissant les mitsvot, il convient d'en saisir le sens et la profondeur, pour éveiller de nouveaux sentiments et de nouveaux goûts. Un judaïsme « vieilli » et

ennuyeux risque d'être abandonné : « Lorsque tu auras des enfants et des petits-enfants, vénochantém – et que vous vieillirez – dans le pays, et vous vous corromprez... » (Dévarim 4, 25).

Le Baal Chem Tov, Rav Israël Salanter, leurs disciples et encore beaucoup d'autres grands insufflaient dans les cœurs juifs, meurtris par l'exil, de nouveaux élans pratiquement inconnus jusqu'alors, et les ont ainsi « vaccinés » contre l'assimilation. D'autres, éblouis par les nouveautés du modernisme, abordèrent un judaïsme plus libéral (voir Mechekh 'Hokhma sur Bé'hokotai). Parfois, quelqu'un découvre dans la Torah une idée que D.ieu avait dissimulée aux générations précédentes, afin de lui donner le mérite de l'innover ('Houlin 6a). D'autres innovations n'ont vu le jour que tardivement, du fait qu'elles ne pouvaient être comprises avant certains événements. Dans la bénédiction de Ché'héyanou on précise l'arrivée du temps : « Béni... qui nous a fait arriver à ce zeman – ce temps. » La racine de zeman est mezouman : prévu, prêt, car tout est prêt dans le Ciel et n'attend que son moment pour apparaître.

Le temps est d'une grande importance, et plus spécifiquement sa précision. Dans le Livre d'Esther, Haman vient chez le roi pour lui demander de pendre Mordékhaï, précisément à l'instant où le monarque cherche à récompenser et honorer ce dernier pour un service rendu des années auparavant. La vie même dépend d'instant précis : nous disons ainsi dans la bénédiction Acher Yatsar : « Si l'un d'eux venait à s'ouvrir ou se fermer [au mauvais moment], nul ne pourrait vivre ; nous glorifions D.ieu pour Ses miracles et prodiges à chaque instant ».

Les saisons et les fêtes dépendent de la lune. Les premières témoignent de la grandeur de D.ieu à travers la nature, et les fêtes juives rappellent les miracles opérés durant la sortie d'Égypte. La sanctification de la nouvelle lune et la fixation du calendrier avec précision, « sanctifient » les événements qui arrivent aux juifs avec précision. Ils contiennent ainsi les miracles cachés que D.ieu opère pour eux à tout instant. Pour cela, cette mitsva fut choisie comme la première de toute la Torah.

Rav Yehiel Brand

La Paracha en Résumé

- La Paracha commence par expliquer les lois d'impureté de la femme qui accouche.
- Elle poursuit avec certaines lois d'impureté concernant le lépreux. Il n'est pas verni.
- Il existe différentes sortes de taches, plus blanches ou accompagnées d'un poil blanc.
- Elle nous raconte ensuite le processus d'impureté. Le Cohen vient le voir et l'impurifie puis il revient le voir.
- La Paracha se conclut par les cas de lèpre sur un habit ou une matière. Il faudra les brûler ou les laver en fonction.

Réponses Chémini N°129

Charade: Choc Hater Roux Ma

Enigme 1 : Birkat Ha'hodech (que l'on fait pour annoncer Roch 'Hodech) et Birkat Habanim (que l'on fait aux enfants le vendredi soir).

Enigme 2 : En réalité, chaque ligne contient deux calculs différents.

Prenez la première ligne par exemple.

Lorsqu'on additionne 6 à 4, on obtient 10 en résultat.

Ce chiffre, vous le trouvez bien dans le résultat de l'opération mais il est placé derrière un deux, or justement si vous déduisez 4 de 6, alors vous obtenez bien ce résultat.

Donc on a $x+y = (x-y) (x+y)$

En conséquence, le résultat est : $12+11=123$

($12-11 = 1$ et $12+11=13$).

Pour aller plus loin...

1) La Guemara (Guitine 57a) rapporte un minhag particulier des habitants de Bétar qu'ils faisaient après une naissance. Lequel ?

2) Le sefer Eleph Ktav rapporte quelque chose de particulier concernant les naissances lors d'une année méoubérète. Quoi donc ?

3) « Léatid Lavo », nous dit le 'Hatam Sofer, quelque chose de particulier se produira à la naissance des garçons. Quoi donc ?

4) Rav Eliahou Goutmaker rapporte une ségoula à accomplir lors d'une Brit Mila. Laquelle ?

5) A quoi faut-il faire attention pour la séouda de Brit Mila ?

6) Pourquoi au passouk 13-33, le guimel de « gala'h » est grand ?

7) Je peux être frappé de lèpre mais je ne suis pas pour autant impure. Qui suis-je ? (13-8)

Mordekhaï Guetta



Pour dédicacer un numéro ou pour recevoir Shalshet News par mail ou par courrier, contactez-nous : shalshet.news@gmail.com

Halakha de la Semaine

Doit-on utiliser durant Pessa'h des produits d'entretien ou des cosmétiques uniquement avec une certification rabbinique "Cacher LePessa'h"?

Il est enseigné dans le Choul'han Aroukh, (O.H., 442,9) que tout 'Hamets non consommable par un chien peut être conservé chez soi pendant Pessa'h et il n'est pas nécessaire de s'en débarrasser avant la fête.

Le Michna Beroura (442,43) ajoute qu'il est même autorisé d'en tirer profit c'est-à-dire de les utiliser pendant Pessa'h.

C'est pourquoi les cosmétiques, les produits d'entretien, les déodorants, les parfums, le cirage, ainsi que toute sorte de pommades... seront permis même s'ils ne bénéficient d'aucune surveillance rabbinique car ils ne peuvent être consommés par un chien.

[Hazon Ovadia page 119/Or Letsion 3, Perek 8,6; Voir aussi Hazon Ich 116,8]

Cependant, concernant le dentifrice, certains décisionnaires recommandent à priori d'utiliser un dentifrice "Cacher LePessa'h" [Tefila Lemoché 2, 5, fin de la Techouva, voir aussi Or Torah au nom de Rav Mazouz].

D'autres Sages pensent que cela n'est pas nécessaire [Or Letsion 3 Perek 8,6; Hout Hachani, Perek 7.3 page 97].

Celui qui se montrera rigoureux sera digne de louanges [Mayan Omer 3, page 50].

David Cohen

Enigmes

Enigme 1 :

Dans quel Halakha le Rama écrit : "Ainsi nous avons l'habitude", mais il ne parle pas de l'habitude chez lui (chez les Ashkénazim) mais de l'habitude chez Marane Bath Yossef ?



Enigme 2 :

Comment composer 30 centimes d'euros avec seulement 2 pièces alors qu'une des deux pièces n'est pas 10 centimes d'euros ?

La Voie de Chemouel

Le salut des philistins

Après sept mois de calvaire, les philistins sont à bout. Un grand nombre d'entre eux ont dû subir les affres d'hémorroïdes particulièrement douloureuses. Et voyant que le sort continuait de s'acharner sur eux, ces derniers finirent enfin par reconsidérer la possibilité que la main de D.ieu soit derrière tout cela (Métsoudat David).

Les philistins convoquent alors leurs prêtres afin qu'ils déterminent la conduite à tenir. Ceux-ci leur recommandent de ne pas s'entêter comme le firent les égyptiens et éviter ainsi de partager leur sort. Mais comme ils veulent être certains de ne pas se tromper dans leur jugement, ils conseillent tout de même de mettre en place un test. Cela corrobore l'avis de plusieurs commentateurs affirmant que les philistins croyaient jusqu'au dernier moment que tous leurs malheurs pouvaient être le fruit du hasard. Mais dans le doute, ils prennent tout de même quelques précautions afin d'apaiser le courroux divin. Ils construisent ainsi une charrette et une boîte toute neuve en l'honneur d'Hachem. Ils y placent respectivement cinq hémorroïdes en or ainsi que cinq rats eux aussi en or. Le Malbim explique que ces offrandes avaient pour but d'expié la faute des philistins, outre le devoir qu'ils avaient de restituer le Aron. C'est la raison pour laquelle ces derniers durent rajouter ces tributs en or, rappelant à la fois leur faute et la façon dont ils ont été punis. Le chiffre correspond quant à lui aux cinq principautés philistines.

Pour transporter le tout, les philistins apprêtent deux vaches laitières n'ayant jamais porté de joug, et ils les séparent de leur petit. La plupart des commentateurs expliquent que cela faisait partie du test. En effet, les lois de la nature voudraient que ces vaches partent à la recherche de leur progéniture. D'autant plus qu'elles ne sont pas habituées à porter la moindre charge. Mais contre toute attente, le miracle se produit. Ignorant les cris de leur nourrisson, les vaches se mettent en route et se dirigent tout droit vers la frontière d'Israël. Arrivés à Beth Chemech, elles s'immobilisent complètement.

Les philistins comprennent donc enfin qu'ils ont été victimes de la main de D.ieu, ce miracle confirmait bien leur soupçon. Ils décident donc d'abandonner le Aron aux Israélites. Nous verrons la semaine prochaine de quelle façon ces derniers réagirent.

Yehiel Allouche

Aire de Jeu



Charade

Mon 1er est le 5ème sur les 12,
Mon 2nd est une forme conjuguée du verbe dire,
Mon 3ème permet de tenir une cruche,
Mon tout (en français) est responsable de cette plaie.

Jeu de mots

Il est tailleur mais on ne sait pas où.

Devinettes

- 1) Au bout de combien de temps une femme qui accouche d'un garçon peut-elle consommer de la térouma si elle est mariée à un Cohen ? (Rachi, 12-4)
- 2) De quel Korban dépend la purification totale de la femme qui accouche pour qu'elle puisse remanger des kodashim ? (Rachi, 12-7)
- 3) Quel nom porte la lèpre sur les cheveux ou les poils de barbe ? (Rachi, 13-30)
- 4) En dehors de l'aspect de la tache, qu'est-ce qui fait que l'homme est impur ? (Rachi, 13-2)
- 5) Selon Rachi, quelle différence entre « séar » (avec un tséré) et « saar » (avec un pata'h) ? (Rachi, 13-3)
- 6) Pourquoi le lépreux doit-il être isolé ? (Rachi, 13-46)
- 7) Où le lépreux doit-il résider ? (Rachi, 13-46)

Réponses aux questions

- 1) Ils plantaient des cèdres.
- 2) La majorité des bébés sont des garçons.
- 3) Ils naîtront tous déjà circoncis.
- 4) De prier au moment où le bébé pleure.
- 5) Le Rav Yoel de Satmar dit qu'il faut faire une belle séouda avec poisson, viande et mets délicieux. Cela sera une bénédiction pour la réussite dans la Torah du bébé.
- 6) C'est une allusion que 3 (guimel=3) personnes doivent se raser là où il y a des poils : le lépreux, le nazir et les Léviim.
- 7) Un goy, car il est écrit concernant l'impureté de la lèpre " Adam ", et seuls les bné Israël sont appelés ainsi et non les goyim.

La Question

La paracha Tazria débute par l'énumération des lois concernant la femme après son accouchement. Ainsi le texte nous dit qu'elle devra amener un agneau en holocauste et un pigeon ou une hirondelle comme sacrifice expiatoire. Nos Sages expliquent que ces sacrifices viennent dans le but d'expié la résolution (même inconsciente), non tenue de la femme, de ne plus avoir d'enfants pour s'éviter d'avoir à resubir les douleurs de l'accouchement.

Comment se fait-il que les femmes doivent expier une faute faite dans des conditions de douleur extrême ? Cela ressemble à un cas de force majeure et son vœu devrait être considéré comme nul.

De plus, si le but était d'expié cette faute elle ne devrait amener qu'un seul sacrifice et non pas 2 ?

Le Chem Michmouel répond que les douleurs de l'accouchement sont le fruit du péché originel commis par 'Hava. Ainsi puisque la faute première qui entraîna ce cas de force majeure a été commise en pleine conscience, nous ne pouvons considérer que ce soit un cas de force majeure totale. De plus, nous savons que le korban Ola vient expier les fautes faites par la pensée et le sacrifice 'Hatat celles faites par un acte. Or, la femme par ses sacrifices, ne vient pas réparer la faute actuelle, mais la faute qui en est à l'origine c'est-à-dire la faute du fruit défendu. A ce sujet, il est écrit que la femme vit le fruit puis le prit. La faute ayant été commise dans un premier temps dans l'imaginaire puis seulement en action, il faut pour cela amener 2 sacrifices distincts.

G.N.

A la rencontre de nos Sages

Rabbi Yé'hïel ben Chlomo Heilprin : Le Sédère HaDorothe

Rabbi Yé'hïel ben Chlomo Heilprin est connu comme l'auteur du Sédère Hadoroth – une chronique historique et biographique du peuple juif. Il est né vers 1660 et mourut aux environs 1746 dans la ville de Minsk, en Russie. Peu de détails nous sont parvenus sur la vie de Rabbi Yé'hïel. Nous savons seulement que c'était un homme dont le savoir en matière de Talmud, y compris toute la littérature talmudique, fut très étendu, de même qu'en Kabbala, ce qui apparaît d'ailleurs de façon manifeste dans ses œuvres. Le célèbre 'Hida, dans Chem Hagdolim, son œuvre biographique et bibliographique fort connue, loue Rabbi Yé'hïel Heilprin, Grand-Rabbin de Minsk, en des termes très élogieux : « ... dans la section des Tannaïm et des Amoraïm [de Sédère Hadoroth], l'auteur fait montre d'une telle connaissance du Talmud et d'une si extraordinaire érudition qu'on peut dire qu'aucun secret ne lui échappe. Les familiers [de cette œuvre] verront sans peine que le Talmud Bavli, le Talmud Yérouchalmi et les Midrachim lui sont connus pour ainsi dire comme sa poche. Sa longue et prestigieuse introduction, les commentaires talmudiques qui lui font suite et la section des Tannaïm et des Amoraïm sont proprement impressionnants... »

Le père de Rabbi Yé'hïel Heilprin, Rabbi Chlomo Heilprin, un érudit dont la science égalait la sainteté, était le Grand-Rabbin de la ville de Sokolov. Il descendait du grand MaHaRChal dont l'arbre généalogique comprenait le nom de Rachi, connu comme descendant du Tanna Rabbi Yo'hanan Hassandlar, arrière-petit-fils de Rabban Gamliel l'Ancien. Dans son Sédère Hadoroth, se référant à Rabbi Chlomo ben Yehiel Louria (le MaHaRChal), l'auteur déclare avoir en sa possession un document familial détaillé, faisant remonter son ascendance au roi

David même.

Le Sédère Hadoroth est divisé en trois sections, ou parties. La première, Sédère Yémoth Olam (« L'Ordre de l'Histoire du Monde »), se compose d'une chronique des événements importants depuis la Création du monde jusqu'à l'époque même de l'auteur (plus précisément l'an 1697), des biographies et des écrits des maîtres juifs. La seconde partie, Sédère Tannaïm véAmoraïm, énumère dans l'ordre alphabétique tous les maîtres de la Michnah (Tannaïm) et du Talmud (Amoraïm), et cite les sources et les passages dans les deux Talmud (Bavli et Yérouchalmi), aussi bien que dans les Midrachim, et autres sources, ayant trait aux vies et aux enseignements des Sages de notre peuple. La troisième partie, Sédère Mé'habrim ouSfarim, donne une liste alphabétique de tous les auteurs juifs et leurs œuvres depuis l'achèvement du Talmud, de même qu'une bibliographie de la littérature rabbinique et hébraïque pour la même période. Elle contient aussi Tikounei Hachass (commentaires du Talmud), avec les corrections des noms des Sages inexactly orthographiés dans les éditions du Talmud. Cette œuvre fut publiée après la mort de l'auteur (en 1769 à Karlsruhe) et a connu depuis plusieurs éditions revues et corrigées. Ses commentaires talmudiques furent incorporés à l'édition de Wilno du Talmud de 1880.

En outre, Rabbi Yehiel Heilprin est l'auteur de plusieurs autres ouvrages rabbiniques et kabbalistiques, comprenant un dictionnaire des termes et des concepts hébraïques, intitulé Séfère Erkei Hakinouyim, publié à Durenfurt en 1806, et quelques autres, demeurés à l'état de manuscrits.

Rabbi Yé'hïel Heilprin vécut jusqu'à l'âge avancé de 86 ans. En plus de ses fonctions de Grand-Rabbin de la communauté juive de Minsk, il dirigea aussi la célèbre Yechiva de cette ville, où on le révérait tant pour son érudition que pour sa sainteté.

David Lasry

Notion Talmudique

Nous avons mentionné le sujet de Roubba Déita Kaman :

L'archétype de ce principe est le cas de celui qui trouve de la viande et ne sait pas si elle provient d'un magasin vendant de la viande Cacher ou d'un magasin de viande impropre à la consommation.

Si les magasins Cachers sont plus nombreux, on considère la viande comme provenant d'un de ces magasins et elle est autorisée.

La question qui nous intéresse est celle de savoir comment définissons-nous la "majorité". Suit-on la quantité de viande des magasins ou bien comptons-nous le nombre de magasins vendant de la viande ?

Par exemple : dans une ville, se trouvent deux boucheries Cachers et une boucherie de viande Taref, mais la quantité de viande vendue en cette dernière est supérieure à la somme de la viande vendue dans les deux boucheries Cachers, la viande trouvée dans la rue est-elle autorisée vu que les magasins Cachers sont plus nombreux ou bien est-elle interdite vu que la quantité de viande Taref est plus importante ?

Il faut préciser qu'il y a lieu d'affiner et de faire la différence entre le cas où la viande Taref à vendre est plus nombreuse mais la quantité de cette viande vendue n'est pas supérieure et celle ou réellement plus de viande Taref a été vendue.

Cette question n'est pas explicite dans la Guemara et fait l'objet d'une controverse auprès de nos grands maîtres. Nous allons aborder une Souggia qui est l'une des sources de nos maîtres sur cette question.

La Michna dans le traité Chekalim chapitre 7 michna 2 nous enseigne : Celui qui trouve de l'argent dans le marché des bêtes à Yérouchalaïm, doit considérer cet argent comme ayant la sainteté de Maasser Chéni, car la majorité des bêtes achetées à Yérouchalaïm est à base d'argent sacré.

La question qui se pose est la suivante :

Il est vrai que l'argent utilisé pour l'achat de bêtes à Yérouchalaïm est principalement d'argent sacré, mais une fois l'acquisition faite, la sainteté de l'argent est transvasée sur l'animal et l'argent est profane.

Par conséquent, pourquoi affirmer que l'argent est tombé de la poche de l'acheteur avant la transaction, peut-être est-il de la poche du vendeur après la vente, alors que l'argent n'était plus saint ?

Notre chance est que cette Michna est citée dans le traité Pessahim 7a ainsi que Baba Metsia 26a, ce qui nous donne le commentaire des grands Richonim sur cet enseignement !

Rachi (Pessa'him 7a) explique qu'en effet, nous ne savons pas si l'argent vient de l'acheteur ou du vendeur, ainsi ce qu'on a enseigné que l'argent est sacré n'est que par Safek, c'est-à-dire que dans le doute, on doit interdire l'utilisation profane. Tosfot ne sont pas d'accord avec cette interprétation : si réellement nous avons un doute si cela vient du vendeur, on doit autoriser l'argent car on appose la minorité des transactions profanes à l'éventualité que l'argent provient du vendeur, la majorité pencherait donc que l'argent est profane !

Tosfot Pessa'him expliquent qu'il y a plusieurs personnes sur la même bête mise en vente, tandis que Tosfot Baba Metsia répondent que le même vendeur vend à plusieurs acheteurs ; ainsi la majorité est du côté des acheteurs, et non du côté du vendeur. Par conséquent, l'argent est considéré comme sacré.

Il semble évident que Rachi soit d'accord avec le fait qu'il y ait plus d'acheteurs que de vendeurs, mais il pense qu'étant donné que la quantité d'argent dans les transactions est la même, le nombre de personnes n'est pas à prendre en considération.

De là, on peut prouver que Rachi pense que l'on tient compte de l'objet et non de sa provenance, en d'autres termes, de la viande et non des magasins.

La réponse de Tosfot qu'il y a une majorité d'acheteurs peut être interprétée de différentes façons :

1. Plusieurs personnes équipées chacune d'argent de Maasser postulent pour la même bête, puis un seul achète. Si c'est ainsi, la majorité de l'argent présent dans ce marché est Maasser ! Le langage de Tosfot dans Pessa'him tend plutôt en ce sens !

2. Chaque personne venant acheter une bête concrétise sa volonté et l'argent qui a pu tomber est éventuellement aussi nombreux chez les vendeurs que chez les acheteurs, malgré tout, la provenance "acheteurs" est majoritaire par rapport à la seconde éventualité. Selon cette lecture, il semblerait que l'on suit les personnes et non l'argent, même si l'argent est autant présent chez les vendeurs que chez les acheteurs !

Le Tosfot dans Baba Metsia peut être interprété ainsi, mais ce n'est pas obligatoire. Nous avons présenté une Souggia liée à cette question, mais le sujet est encore long. J'invite le lecteur à approfondir le sujet par le biais d'autres Souggiot à ce sujet dont Traité Chekalim 7-1 et Traité Baba Batra 23b.

Moche Brand

La Force de la Mitsva

La Paracha de Tazria traite des lois de la Tsaraat. La médisance était bien sûr la principale cause de cette maladie mais la Guémara explique dans Erkhin (16a) que d'autres avérot étaient susceptibles d'entraîner la tsaraat, tels que le meurtre, les faux témoignages, les mœurs dépravées, l'orgueil, le vol et l'égoïsme. Le point commun entre toutes ces fautes était l'incapacité de son auteur à vivre sereinement en société. Incapable d'être sensible à la souffrance et aux besoins des autres, il devait donc être exclu de cette communauté qu'il ne savait apprécier.

Nous retrouvons cette attitude de ne pas se sentir concerné par ce que font les autres, à travers le personnage du Racha. Alors que tout le monde est réuni autour de la table du Séder, il ne peut s'empêcher de demander : "Ma haavoda hazot lakhèm" "Quel est donc l'intérêt de tout ce que vous faites là ?!" Cette volonté de s'extraire du projet familial entraîne la réponse

cinglante qui lui est faite : "Si tu étais en Egypte, tu n'en serais pas sorti".

Mais allons un peu plus loin dans l'analyse. Le Beth Halévy explique que le Racha n'est pas un ignare, il sait pertinemment ce que nous faisons et ce que nous fêtons. Et c'est justement ce qui l'amène à dénigrer les mitsvot. En effet, il sait que la raison pour laquelle nous faisons le korban Pessa'h est pour éradiquer la Avoda zara que les Egyptiens avaient fait de cet agneau et pour reconnaître qu'il n'existe qu'un seul D. dans le monde. Le Racha demande alors que, n'étant plus confronté à des idolâtres d'agneaux, cette mitsva n'a plus de raison d'être. Sa question est en fait celle de tous ceux qui à travers l'histoire ont cherché à démontrer que la Torah est d'un autre temps et qu'il faut savoir s'adapter à son époque. D'après eux, seule la logique peut décider ce qui doit être gardé et ce qu'il faut moderniser.

En réalité, ce qu'il n'a pas compris c'est que la Torah est antérieure au monde. L'histoire n'est pas la cause des mitsvot, mais elle en est la conséquence. Les Avot mangeaient de la Matsa bien avant que l'on aille en Egypte. Nous sommes sortis d'Egypte car nous devions manger de la Matsa et non l'inverse. C'est précisément ce que nous lui répondons en disant : "baavour zé assa Hacham li betseti mimitsraïm, c'est pour cela que Hachem m'a fait sortir". C'est-à-dire que c'est pour accomplir les mitsvot de la Matsa et du korban Pessa'h que Hachem nous a fait sortir. Ne plus être confrontés au culte de l'agneau ne remet donc pas en question la nécessité de pratiquer le Korban.

Les raisons d'accomplir les Mitsvot sont en réalité beaucoup plus profondes et plus larges que la petite perception que nous en avons.

Jérémy Uzan

La Question de Rav Zilberstein

Léïlouï Nichmat Roger Raphaël ben Yossef Samama



Réouven est un mari comblé. Il va fêter ses 30 ans de mariage avec sa chère épouse. Pour cela, il veut faire quelque chose de grandiose afin de remercier sa femme pour ces 30 années de bonheur mais surtout pour remercier Hakadoch Baroukh Hou. Il décide alors de faire écrire un Sefer Torah et de l'offrir ensuite en grande pompe à sa petite communauté qui n'en compte qu'un seul depuis des années. Il contacte bien en avance un Sofer, Mordekhaï, et lui commande un Sefer Torah Méhoudar pour le jour de leur anniversaire de mariage, le jour de Roch 'Hodech Adar. Il lui répète à plusieurs reprises qu'il est primordial que le Sefer soit prêt pour cette date car sinon il ne le payera pas. Mordekhaï accepte car il a largement le temps de le finir. Tout au long de l'année, Réouven l'appelle pour savoir comment les choses avancent et lui répète que le Sefer doit obligatoirement être prêt d'ici la date prévue. Deux semaines avant Roch 'Hodech Adar, Réouven appelle le Sofer pour lui annoncer que la salle où aura lieu l'inauguration est réservée et que les affiches annonçant l'événement sont déjà placardées aux alentours. Mais Mordekhaï est face à un grand dilemme : il lui manque plusieurs Parachiyot. Voyant qu'il n'y arrivera jamais à temps, il décide de faire une chose très grave... Il saute plusieurs Parachiyot et commence à écrire directement la dernière Paracha, Vézot Haberakha. Il prévoit toutefois d'écrire les Parachiyot manquantes dès qu'il en aura le temps pour ensuite les couvrir entre celles déjà écrites sans que personne ne se rende compte du subterfuge. Effectivement, la soirée de Hakhnassat Sefer Torah est magnifique, tout le monde est heureux et on écrit avec beaucoup de joie et de Kédoucha les dernières lettres du Sefer Torah. Mordekhaï est content et se remet directement au travail pour finir sa besogne. Mais deux semaines après l'inauguration, tout le monde est à la synagogue pour écouter la lecture de la Paracha Zakhor dans le beau et nouveau Sefer. Le responsable roule le Sefer Torah afin de le mettre à la page mais il peine à trouver la Paracha. Le Rav tente de l'aider puis toute la communauté mais rien n'y fait, la Paracha a bel et bien « disparue ». Évidemment,

à peine le Chabat terminé, Réouven appelle Mordekhaï dans une grande colère et lui demande non pas le remboursement du Sefer mais de la soirée d'inauguration puisqu'en vérité ce n'était tout simplement pas une Hakhnassat Sefer Torah car il n'y avait pas de Sefer Torah mais un simple 'Houmach (un Sefer qui n'est pas complet a le titre de 'Houmach). Mordekhaï, en contrepartie, rétorque que la fête n'était pas pour rien car le Sefer va être complété le plus vite possible et sera donc en fin de compte un véritable Sefer Torah. Qui a raison ?

Il semblerait que tout le but d'une Hakhnassat Sefer est de faire honneur à la Torah, auquel cas Réouven ne peut rien demander à Mordekhaï. Et même si généralement on donne cet honneur au moment où l'on termine l'écriture du Sefer et qu'ici l'honneur fut fait dans l'erreur, Réouven ne peut rien demander car les gens pensaient que le Sefer était entier et fini, et honorèrent tous la Torah. Le Rav Zilberstein raconte l'histoire de Rav Eliyachiv qui recevait avant chaque fête de Chavouot une magnifique corbeille de fruits d'un Juif en tant que Bikourim (prémices des fruits qu'on devait amener au Beth Hamikdash) car comme nous enseigne la Guemara Ktouvot (105b) celui qui offre un cadeau à un Talmid 'Hakham est considéré comme celui qui apporte les Bikourim. Le Rav Eliyachiv lui envoya une lettre de remerciement tout en ajoutant qu'il lui sera sûrement considéré aux yeux de Hachem comme s'il avait apporté les Bikourim bien qu'il se soit trompé sur le destinataire (ne se considérant pas Talmid 'Hakham) car sa intention et sa volonté étaient bonnes. De là, le Rav apprend que pour notre cas, bien qu'il n'y avait pas de véritable Sefer Torah pendant la fête, les participants auront tout de même le mérite d'avoir participé à une vraie Hakhnassat Sefer Torah car c'était leur intention d'honorer la Torah. En résumé, Réouven ne pourra demander un quelconque remboursement à Mordekhaï, mais le Beth Din devra cependant amender le fameux Sofer car par sa faute beaucoup de personnes firent Brakha Lévatata.

Haim Bellity

Comprendre Rachi

« Et si c'est une tache blanche sur la peau de sa chair, et son apparence n'est pas plus profonde que la peau, et son poil n'a pas tourné blanc le Cohen fera enfermer l'infection sept jours » (13,4)

Rachi écrit : « "et son apparence n'est pas plus profonde que la peau" : Je ne connais pas l'explication ».

Le Ramban explique que Rachi dit qu'il ne connaît pas l'explication car Rachi a écrit dans le verset précédent « tout ce qui est de couleur blanche paraît plus profond que ce qui l'entoure, de même qu'un endroit ensoleillé paraît plus profond que l'ombre qui l'entoure » (13,3) donc Rachi a une difficulté car selon ce principe, dans notre verset où la tache est blanche, elle aurait dû paraître plus profonde que la peau. Comment le verset peut-il donc dire que "son apparence n'est pas plus profonde que la peau" ?! C'est pour cela que Rachi écrit "Je ne connais pas l'explication".

Le Ramban dit que cela n'est pas une difficulté car dans le verset d'avant, non seulement la tache est blanche mais même les poils qui sont dans la tache sont devenus blancs alors que tout est blanc cela paraît plus profond que la peau alors que dans notre verset, bien que la tache soit blanche, les poils qui sont dans la tache sont restés noirs et cela annule l'effet de profondeur. En effet, c'est seulement quand tout est blanc que cela paraît plus profond, mais si dans la tache blanche il y a des poils noirs, cela donne une tache blanche avec plein de petits points noirs et dans ce cas, la tache blanche ne paraît pas plus profonde que la peau car tous les poils noirs se trouvant à l'intérieur de la tache annulent cet effet de profondeur. On pourrait expliquer Rachi de la manière suivante :

Evidemment que Rachi a vu que dans le verset précédent les poils sont devenus blancs et que dans notre verset les poils sont restés noirs, mais Rachi a écrit dans le verset précédent qu'il n'y a que deux poils qui sont devenus blancs, sous-entendu que les autres poils sont restés noirs et malgré tout, le verset dit que la tache paraît plus profonde. Ainsi, pourquoi dans notre verset la tache ne paraît-elle pas plus profonde, voilà que dans les deux versets il y a des poils noirs dans la tache blanche ? Est-ce vraiment ces deux poils blancs qui feraient la différence ? C'est pour cela que Rachi a écrit "Je ne connais pas l'explication" (et ainsi j'ai trouvé après écrit dans le Mizra'hi).

Mordekhaï Zerbib